# GUIDE DU PLAN DE PI : RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU

* Lisez attentivement la totalité du **Guide du Plan de PI** (le présent document) et du **Plan de PI de** **NGen**.
* Votre Plan de PI doit correspondre à ce que vous avez affirmé dans votre demande ou appuyer ces affirmations.
* La propriété intellectuelle (PI) ne se limite pas aux brevets. La PI peut comprendre les éléments suivants :
	+ savoir-faire, secrets commerciaux, idées, dessins, données, droits d’auteur, marques de commerce et/ou dessins industriels.
* Compte tenu de la définition de la PI ci-dessus, on s’attend à ce que chaque partenaire du projet apporte de la PI d’aval et crée de la PI d’amont.
* Tous les membres du projet doivent discuter avec vous de l’accès à la PI d’aval et à la PI d’amont. Cela constitue une grande partie du plan de PI.
	+ Vos activités de commercialisation avec chaque partenaire devraient être liées à la façon dont la PI d’aval sera accessible après le projet.
* La PI se rapporte aussi à d’autres parties de votre demande :
	+ Avez-vous inscrit vos préoccupations en matière de PI dans votre registre des risques?
		- Liberté d’action et brevetabilité.
		- D’autres partenaires non officiels collaboreront-ils au projet? Cela pourrait entraîner des enjeux de PI. Ces enjeux ont-ils été réglés?
	+ Le budget de votre cahier de travail soutient-il les coûts liés aux brevets, si ces coûts ont été établis?

# GUIDE DU PLAN DE PI À L’INTENTION DES DEMANDEURS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU FINANCEMENT

Le présent document vise à fournir des directives aux demandeurs afin qu’ils puissent élaborer un plan de PI pour un projet de collaboration solide (**Plan de PI** du projet) qui respectera **la PI de NGen** et qui indiquera comment la propriété intellectuelle **(PI)** sera gérée. Le **Plan de PI de** **NGen** décrit les règles et les attentes quant à la façon dont la PI de votre projet doit être traitée dans le cadre de la Stratégie pancanadienne en matière d’intelligence artificielle (SPCIA).

Le **Plan de PI** du projet est un élément essentiel du projet qui nécessite souvent des négociations entre les partenaires du projet afin que des ententes claires soient établies dès le départ pour faciliter le déroulement de l’ensemble du processus.

Le **Plan de PI** de votre projet fournit des informations clés sur la nature transformatrice et collaborative du projet qui aideront les évaluateurs à évaluer efficacement la proposition.

Le **Plan de PI** doit être élaboré avec la participation de tous les membres du consortium de projet. S’il est fait correctement, le **Plan de PI** du projet fournira de l’information sur les titulaires de la PI et sur l’accès/la concession de licences requis pendant le projet pour appuyer les activités du projet et après le projet pour appuyer le **Plan de commercialisation** de chaque membre.

Un accord de collaboration devra être mis en place pour tous les projets évalués. Veuillez consulter le Guide des accords de collaboration qui se trouve sur notre site Web. L’accord de collaboration régira la façon dont les partenaires du projet gèrent le projet, y compris la PI. Plus le **Plan de PI** du projet est complet et clair, plus il sera facile et rapide de créer un accord de collaboration et de satisfaire aux exigences de l’accord-cadre de projet (ACP) pour que le projet démarre après l’approbation du financement.

Le gestionnaire de la PI de NGen peut aider les demandeurs à préparer leur **Plan de PI** de projet. Le gestionnaire de la PI ne peut pas prendre de décisions, mais il peut faciliter les discussions entre les membres du projet et fournir des conseils, de l’information et des directives.

Vous trouverez ci-dessous les étapes suggérées que les membres du consortium devraient suivre pour élaborer leur **Plan de PI** de projet. Le cas échéant, les liens vers les questions relatives à la proposition sont inclus.

## ÉTAPE 1 Assurer l’alignement et l’axe du projet

1. Recherchez, documentez et examinez les possibilités de marché pour faire en sorte que la vision soit claire et partagée sur ce que le projet apportera; par exemple, qui sont les clients, qui sont les concurrents, quelle est la portée géographique, etc. (questions 1 et 4 de votre demande).
2. Décrivez la solution ou l’approche pour comprendre la fonctionnalité de l’ensemble de la solution et des différents composants de l’innovation de fabrication. Cela est essentiel pour que le consortium ait une discussion significative sur l’endroit où les innovations ou avancées techniques ou de performance critiques vont se produire.
3. À ce stade, si vous ne l’avez pas déjà fait, il serait avantageux de faire des recherches pour savoir quels autres produits ou quelle PI existent sur le marché et peuvent poser des risques ou pour définir les préoccupations relatives à la liberté d’action pour le projet (questions sur les possibilités, la transformation et le marché potentiel de votre demande). Ces questions doivent être précisées dans votre registre des risques et votre Plan de PI, que cela ait été fait ou non.
4. Le rôle de chaque membre du consortium au sein du projet doit être bien compris (en ce qui concerne la gestion du projet et des risques, les avantages prévus, la commercialisation et la nature collaborative de votre demande).
5. Tous doivent bien comprendre les intentions commerciales (scientifiques et universitaires) stratégiques des participants au-delà du projet et comment elles se rapportent aux progrès techniques découlant du projet. Notamment, la façon dont chaque participant a l’intention de tirer parti de son investissement doit être claire (questions de la demande qui portent sur les possibilités, le marché potentiel, les avantages supplémentaires et la commercialisation, ainsi que sur votre Plan de commercialisation).

Tous doivent comprendre clairement l’intention stratégique sous-jacente au projet et les intérêts de chaque participant au projet avant de passer à l’étape suivante.

## ÉTAPE 2 Définir la PI et confirmer les conditions de titularité et de concession de licences

Il devrait être possible de discuter avec chaque membre du consortium de la PI d’aval dont il s’attend à être titulaire et des conditions de concession de licences qu’il accorderait aux autres membres du consortium. Chaque membre du consortium devrait aussi être en mesure de préciser la PI d’amont, s’il y a lieu, à laquelle il doit avoir accès et qui appartient à d’autres membres du consortium.

1. Titularité. Fournissez une description de la PI d’aval prévue, de la titularité prévue, du type de PI et des moyens juridiques par lesquels elle serait protégée (savoir-faire, secret commercial, brevets en instance ou accordés, droits d’auteur, marques de commerce ou dessins industriels).
2. Concession de licences pour la PI d’aval. L’étape 1 détermine les innovations attendues ou les avancées techniques et de performance critiques liées aux principaux éléments de la solution, ce qui devrait servir de point de départ à la discussion sur la concession de licences pour la PI d’aval. Pour se conformer au Plan de PI de NGen et élaborer une entente de collaboration qui sera approuvée par NGen, chaque titulaire de PI d’aval doit s’attendre à ce que chaque membre du projet ait un droit d’accès, à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires et sous réserve des questions de concurrence pertinentes, à toute PI d’aval découlant du projet, au moins à des fins de R‑D interne.
3. Chaque participant au projet doit indiquer la PI d’aval qu’il s’attend à apporter au projet et aux autres participants au projet qui auront besoin d’y avoir accès pour produire les éléments livrables du projet ou soutenir leurs objectifs de développement et de commercialisation de la technologie, ainsi que les conditions de concession de licences applicables.

À ce stade, une matrice ou un tableau devrait être utilisé pour indiquer les titulaires de la PI d’aval attendue, les conditions de concession de licences et tous les droits d’accès applicables à la PI d’amont à laquelle tous les membres du projet ont contribué et ont convenu. NGen fournit un modèle de tableau WORD pour cette partie du Plan.

## ÉTAPE 3 Levier de l’écosystème de NGen en ce qui concerne la PI

L’effet de levier de l’écosystème de la SPCIA de NGen repose sur l’établissement de relations de développement du marché et de la technologie en dehors du consortium du projet afin de créer une dynamique autour de l’innovation en matière de fabrication de pointe et afin de renforcer l’écosystème.

1. Développement des marchés. Précisez les segments de clientèle ciblés ainsi que les applications potentielles de la PI d’aval à différents secteurs industriels, marchés, zones géographiques, modèles commerciaux, etc.
2. Développement des fournisseurs. Précisez comment les fournisseurs potentiels, les partenaires technologiques, et autres, pourraient tirer parti de l’innovation et de la PI d’aval pour renforcer la position de chef de file de l’innovation en fabrication de pointe.
3. Développement des chercheurs. Précisez comment les chercheurs ou les réseaux de recherche peuvent accéder à l’innovation et à la PI d’aval pour créer un avantage concurrentiel par l’entremise d’innovations et de progrès continus en matière de rendement technique.
4. Le gestionnaire de la PI de NGen aidera le consortium à établir une liste de membres qui pourraient avoir un intérêt potentiel pour le développement du marché et de la technologie dans l’innovation de fabrication de pointe, y compris l’accès à la PI d’aval, et à préciser ceux avec lesquels le consortium du projet serait disposé à négocier, sur demande.

À ce stade, il devrait s’agir d’une approche définie de développement du marché, des fournisseurs et de la recherche dans laquelle les membres ayant un intérêt technologique ou commercial seraient en mesure de négocier des occasions d’utiliser, de faire progresser ou de soutenir l’innovation en matière de fabrication de pointe.

## ÉTAPE 4 Terminer le Plan de PI du projet

Combinez tous les résultats des étapes 1, 2 et 3 dans une ébauche de **Plan de PI** du projet. Cette ébauche n’est pas une version finale, mais elle devrait résumer les discussions. Saisissez les décisions sur les rôles, commentez la façon dont chaque organisation prévoit protéger/préserver sa PI (par exemple, les accords nécessaires sont-ils en place pour la cession de la PI avec les employés, savent-ils comment gérer les secrets commerciaux, collaborent-ils avec des établissements universitaires, cela a-t-il une incidence sur la titularité de la PI, toute autre préoccupation ou question de PI), commentez leur connaissance de l’état de la technique antérieure ou d’autres solutions concurrentielles. Les organisations ont-elles la liberté d’exploiter le travail accompli ou cela reste-t-il à faire? Précisez la PI d’aval et toutes les exigences de concession de licences connexes.

Les membres du consortium examinent l’ébauche, définissent les problèmes, résolvent ce qu’ils peuvent et confirment une série d’étapes pour les domaines dans lesquels du travail reste à faire.

Le résumé du **Plan de PI** du projet est ajouté à la demande de projet en tant que document de projet.

Si le projet est approuvé par NGen aux fins de financement, les membres du consortium examineront et finaliseront leurs positions dans un **Plan de** **PI** final du projet. Le **Plan de PI** final du projet sera examiné et approuvé par NGen et servira de base à la partie PI de l’accord de collaboration convenu par les membres du consortium.